

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1591

Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et différents établissements de l'enseignement supérieur (Ecole Emile Cohl, Département Art de la Scène de l'université Lyon 2, Ecole Factory, l'UcLy Université catholique de Lyon, l'IDAC et le Lycée du Parc)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1591 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET DIFFERENTS ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (ECOLE EMILE COHL, DEPARTEMENT ART DE LA SCENE DE L'UNIVERSITE LYON 2, ECOLE FACTORY, L'UCLY UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON, L'IDAC ET LE LYCEE DU PARC) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon a une volonté affirmée d'augmenter sa fréquentation étudiante et que les étudiants identifient l'institution muséale comme une ressource pouvant potentiellement compléter leur formation et être un lieu d'accueil et de détente.

C'est pourquoi, le Musée des Beaux-Arts de Lyon travaille depuis plusieurs mois à la mise en place d'une véritable politique culturelle à destination des établissements de l'enseignement supérieur et des institutions culturelles de la Métropole de Lyon.

Dans ce cadre, des réflexions ont été entreprises avec des établissements suivants :

- l'Ecole Emile Cohl pour un projet ayant pour but la réalisation d'un parcours pédagogique destiné aux familles ;
- le Département Art de la Scène de l'université Lyon 2 pour l'organisation de visites et d'actions pédagogiques au musée à destination des étudiants du Master Arts de la scène ;
- l'Ecole Factory afin d'assurer aux étudiants une meilleure pratique de l'institution muséale ;
- l'UclY, Université Catholique afin que les étudiants travaillent à la rédaction de notices Wikipédia, relatives à des biographies d'artistes lyonnais, à partir du fonds de documentation du musée ;
- l'Institut Droit Art Culture (IDAC) / Université Jean-Moulin-Lyon 3 pour un projet de recherche portant sur une approche juridique des collections du musée ;
- le Lycée du Parc pour l'organisation de visites et de séances de présentation des métiers du musée.

Des conventions ont été élaborées avec chacun des établissements d'enseignement supérieur. Elles visent à développer les liens du musée des Beaux-Arts comme lieu de pratique culturelle incontournable et comme lieu d'études pour les différentes formations, avec le public « étudiants » de l'enseignement supérieur. Ces conventions sont conclues jusqu'au 30 juin 2016.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Les conventions de partenariat susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, l'Ecole Emile Cohl, le Département Art de la Scène de l'Université Lyon 2, l'Ecole Factory, l'UcLy Université catholique de Lyon, l'Institut Droit Art Culture (IDAC) / Université Jean-Moulin-Lyon 3 et le Lycée du Parc pour l'année universitaire 2015-2016 sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3. L'exonération pour les visites commentées pour les étudiants de l'Ecole Emile Cohl, du Département Art de la Scène de l'Université Lyon 2, de l'Ecole Factory, de l'UcLy Université catholique de Lyon, de l'Institut Droit Art Culture (IDAC) / Université Jean-Moulin-Lyon 3 et du Lycée du Parc, dans le cadre de ces projets, est approuvée pour les années 2015-2016.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN